

**LES MARINS MARINENT... L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS MARONNENT.**

Ces dernières années en France, il n'est malheureusement pas de saison (estivale ou d'hivernage) où l'industrie du yachting ne soit pas concernée par une nouvelle disposition fiscale et aujourd'hui sociale qui impacte, directement ou par ricochet, l'ensemble des chaînes de valeur qui participent de la filière yachting.

Le contexte réglementaire grignote ainsi sensiblement notre compétitivité, celle d'une activité qui en 30 ans a enregistré un développement considérable, généré pour nos territoires une identité économique singulière et des milliers d'emplois directs et indirects.

Poursuivre cet essor, rester concurrentiel, attractif, capter des yachts en navigation et en refit, les fidéliser dans un environnement fiscal et social moins incitatif que ce que proposent d'autres destinations concurrentes proches est, plus que jamais, notre objectif commun.

L'État français s'applique à transposer scrupuleusement des directives ou des traités internationaux ratifiés qui viennent encadrer l'exercice de l'activité yachting quand les États concurrents voisins le font à leur vitesse et selon leur interprétation... Le fossé se creuse !!

En novembre dernier, à l'initiative de notre cluster et avec lui, le Groupement des Professionnels du Yachting (GEPY), le Professional Yachting Association (PYA), la CCI Nice Côte d'Azur (Riviera Ports) et le Comité Européen pour le Yachting Professionnel (ECPY) publiaient un communiqué de presse commun intitulé « Le yachting est vital pour l'économie maritime de la Région PACA. L'écoute et la concertation sont indispensables ».

Ce cri d'alarme collectif avait alors conduit la Direction de Affaires Maritimes à convier, en février, toutes ces associations professionnelles pour mettre en perspectives les constats et les enjeux tels que nous les vivons. L'écoute a été attentive mais les réponses à nos attentes sont apparues encore trop partielles pour être efficaces et satisfaire pleinement ce que l'urgence de l'arrivée toute prochaine d'une nouvelle saison exige.

C'est pourquoi tous les leviers institutionnels doivent être mobilisés pour nous permettre d'interagir sur les travaux de l'Etat, d'intercéder auprès de la Commission Européenne. Les contraintes réglementaires d'un Etat à l'autre sont trop inévitables pour nous contenter et si l'on n'y fait rien, elles risquent de désavantager durablement la France. Les yachts ont une tendance à émigrer de nos côtes pour effectuer leur navigation, leur avitaillement, leur refit ailleurs; l'employabilité des marins français ou résidents en France est mise à mal par la protection sociale qui leur est demandée... Bref, la compétitivité de notre filière est entamée.

C'est bien parce que les marins marinent et que les professionnels du yachting maronnent que régionalement, nationalement comme au niveau européen nous ne lâchons pas l'affaire... Elle concerne toute une économie et des milliers d'emplois.

Laurent Falaize – Président de Riviera Yachting NETWORK

**Extraits du communiqué de presse des professionnels ( 7 novembre 2017)**

*Au vu de l'actualité, l'ensemble des organisations de la filière « yachting professionnel » réclament de leur vœu et d'une même voix, qu'à l'avenir, la concertation en amont de modifications - réglementaires, législatives, fiscales ou sociales- impactant leurs activités, soit systématisée. En effet, les expériences collaboratives conduites avec les pouvoirs publics ont toujours été couronnées de succès, et les professionnels aspirent donc à généraliser ce type de relations qui est le gage de l'émergence de mesures adaptées au marché pour la croissance et l'emploi.*

*...ces derniers mois les professionnels ont souffert de la manière dont la compétitivité de la filière en PACA et*



de fait l'attractivité de notre région, ont pu être sensiblement entamées par des adaptations contractuelles, fiscales ou sociales... Les membres de nos organisations souhaitent affirmer que les yachts ne sont pas uniquement le « caprice » de grandes fortunes qui voudraient naviguer sur de grands bateaux. Il s'agit...« d'entreprises » qui payent leurs salariés et consacrent des budgets importants à leur fonctionnement, à leur entretien. Les yachts sont des acteurs économiques à part entière...

... L'exonération de la TVA sur l'activité de charter, comme celle de la TICPE, sont pour la filière, des sujets que nous avons chacun à notre niveau défendus. Avec la validation et l'écoute des services de l'Etat, un nouveau contrat de croisière permet désormais de bénéficier d'un cadre fiscal adéquat. Mais le manque d'harmonisation au niveau européen incite encore certains yachts à gagner les littoraux étrangers voisins qui n'appliquent pas les mêmes textes ou interprètent les textes communautaires de façon différente.

Il nous faut défendre et porter au niveau européen ce contrat que nous avons élaboré !

Durant l'été, un décret a contraint les marins résidents en France à cotiser à l'ENIM. Cette obligation a été un frein redoutable à leur embauche, et le coût social induit a même conduit certains bateaux à partir s'amarrer à l'étranger, voire à prévoir d'effectuer leurs travaux de refit et d'hivernage par des chantiers étrangers...

Il faut continuer à attirer l'attention de nos parlementaires et du gouvernement sur l'intérêt d'une évolution qui aille certes dans le sens de l'intérêt des marins, mais sans annihiler celui de la filière.

Nous, professionnels, restons vigilants afin :

- de cesser de générer chez les armateurs de yachts, par de nouvelles dispositions, des craintes les conduisant à quitter nos côtes, notre pays, ce qui hypothèque directement l'activité économique de nos entreprises.
- de trouver, sur l'ensemble des questions fiscales, sociales, douanières et réglementaires, un point d'équilibre qui n'entame pas la vitalité économique d'une filière yachting caractéristique de la région PACA.
- de garder à notre pays sa place et sa compétitivité, dans un contexte de concurrence âpre, sans défendre évidemment aveuglément l'exonération de toute taxe ou charge sociale au bénéfice des propriétaires de yachts.

Nous représentons la force du yachting en France et en région PACA notamment. Nous affirmons vouloir travailler avec les pouvoirs publics à des solutions porteuses d'avenir pour notre filière. Notre volonté est d'être systématiquement et préalablement consultés dans le processus décisionnel lorsqu'il nous concerne.

Qui mieux que les professionnels au contact de leurs clients connaît la meilleure manière de rester compétitifs ?

En ce sens, nous organiserons prochainement une table ronde regroupant les associations représentantes des professionnels du yachting que nous sommes.

## Discussions autour de



## la protection du marin

La France a ratifié la convention du travail maritime (MLC 2006), et a intégré dans son droit positif quelques obligations touchant notamment à la protection sociale du marin. Ce dernier s'il réside en France doit être affilié à l'ENIM ou présenter des garanties équivalentes (loi de financement de la sécurité sociale 31 décembre 2017).

Au vu des négociations engagées avec les services concernés de l'Etat, il apparaît pour l'heure que l'ambition est de

permettre à des sociétés d'assurance privées de proposer un dispositif de protection équivalent à celui qu'offre l'ENIM.

La notion d'équivalence mériterait cependant d'être précisée par les services de l'Etat en reprenant une à une les exigences de chaque pilier de protection sociale prévus par la MLC. Ceci serait de nature à éclairer les armateurs tout autant que les assureurs sur les niveaux de correspondance attendus.

**Les professionnels réclament ces précisions.**

- Concernant la qualité de résident français

### Assises du nautisme et de la plaisance - La Rochelle - 29 et 30 mai 2018

En partenariat avec le groupe Ouest France, la confédération du nautisme et de la plaisance organise les 1<sup>ères</sup> assises nationales du nautisme et de la plaisance les 29 et 30 mai 2018 à la Rochelle.

Programme et inscriptions sur : [assisesdunautisme.fr](http://assisesdunautisme.fr)

### YARE - Viareggio - 19 et 20 avril 2018

Comme depuis leur lancement, Riviera Yachting NETWORK sera présent aux rendez-vous business de cette nouvelle édition du Yacht Aftersales and Refit Exhibition à Viareggio.

Plus de 100 capitaines présents seront les cibles de la promotion du cluster et de ses membres.

### Myba Charter Show - Barcelone - 23 au 26 avril 2018

Pour cette deuxième édition du Charter Show à Barcelone, Riviera Yachting NETWORK expose une nouvelle fois sur ce salon professionnel qui se déroulera du 23 au 26 avril 2018.

Chaque bateau exposé se verra remettre l'annuaire des membres du cluster.

il est confirmé qu'elle intervient dès 3 mois. Les demandes des professionnels visent à porter ce délai à au moins six mois (comme en matière fiscale) et ce afin de jouer la carte d'une plus grande attractivité sociale et continuer à accueillir de vrais refits qui s'inscrivent nécessairement dans la durée. **Gageons que cette possible évolution ne soit pas totalement exclue car il en va aussi de l'employabilité des marins résidents en France.**

- Lors des échanges avec la Direction des Affaires Maritimes, il est apparu que l'entremise des entreprises auprès de la Commission Européenne pourrait permettre de mieux la sensibiliser à l'impérieuse nécessité d'une harmonisation des réglementations sociales notamment mais aussi fiscales et contractuelles qui régissent le yachting professionnel.

- Enfin, sur le volet social, toute possibilité de moratoire est pour l'heure écartée.

Bref, sur l'ensemble des aspects évoqués on voit bien que la négociation est le moyen le plus adapté à faire avancer ces dossiers. Certes, à des rythmes qui ne conviennent pas toujours, mais il nous faut éviter de crispier les relations avec les pouvoirs publics au risque de les bloquer.

C'est donc dans cette logique et sur le thème de l'harmonisation européenne qu'il faut insister pour diminuer voire éviter les distorsions de concurrence fiscale et sociale au sein même de la communauté européenne.

Pour ce faire, le cabinet de Renaud Muselier, Président de la Région Sud - Provence - Alpes - Côte d'Azur, région du yachting, député européen, souhaite soumettre auprès des services de la Commissaire Européenne aux transports ces problématiques.

### Au sein du comité nautisme et plaisance

Un nouveau cadre interministériel de concertation avec les pouvoirs publics est né. Le Comité Nautisme et Plaisance, co-présidé par le Secrétaire Général de la Mer et par le Président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, dont Riviera

Yachting NETWORK est administrateur, a en effet été mis en place le 6 novembre 2017. La 1ère réunion plénière du Comité s'est tenue le 10 janvier dernier.

Au cours de cette réunion, la création de cinq groupes de travail a été entérinée :

- 1/ Mesurer les retombées économiques du nautisme et de la plaisance;
- 2/ Développer les sports nautiques et de bord de mer dans leur diversité ;
- 3/ Attractivité des ports de plaisance ;
- 4/ Modernisation, simplification, fiscalité, co-présidé par la Direction des Affaires Maritimes et la CNP;
- 5/ Favoriser le développement harmonieux de la plaisance et de la pêche de loisirs en mer.

A l'évidence, le groupe de travail « Modernisation, simplification, fiscalité » sera saisi des attentes de la filière yachting professionnel et de l'ensemble des problématiques liés à sa compétitivité en France.

### Recours autour de la TICPE

Le 27 septembre dernier, Riviera Yachting NETWORK et Corsica Yacht Services se joignaient à FIOUL 83 pour transmettre à la Commission Européenne une plainte contre l'Italie pour non conformité des textes de cet Etat à la directive 2003/96/CE, qui dispose du régime d'exonération des droits d'accises sur le carburant.

Les plaignants arguent en effet que le contrat d'affrètement ne peut pas systématiquement ouvrir droit à exonération.

En effet, tant en droit français qu'en droit italien, les contrats de location de navire qui transfèrent la jouissance du bien et une liberté totale au profit du locataire ne peuvent bénéficier d'exonération car l'usage est privé.

L'analyse du caractère privé ou commercial de l'opération doit donc être opérée au niveau de l'utilisateur affréteur.

## Les Brèves

**Nouvelle réglementation antifouling.** L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle réglementation européenne sur les biocides impacte directement la fabrication des peintures antifouling. La liste des biocides autorisés par la Communauté Européenne est passée de 25 à 10, dans le but de limiter les impacts environnementaux.

De plus, la réglementation admet désormais deux niveaux de toxicité différents pour les applicateurs professionnels et particuliers. Face à ces changements, chaque fabricant a adopté une stratégie différente pour adapter ses gammes de peinture antifouling à la nouvelle norme. Une période transitoire de 6 mois court jusqu'à fin juin 2018 pour écouler les stocks de peinture existante.

En accord avec le droit communautaire, la réglementation appréhende l'affrèteur comme l'utilisateur. Les conditions d'application de l'exonération doivent s'apprécier et s'appliquer au niveau de la personne qui utilise le bateau et qui l'avitaillie en carburant.

La situation actuelle qui existe entre la France et l'Italie nuit à l'égalité des conditions fiscales dans lesquelles opèrent les différents intervenants de la filière concernée, pour les prestations de service rendues dans l'Union Européenne.

Riviera Yachting NETWORK prône l'équité et l'harmonisation.



## Emploi et territoires

Fin novembre et dans le cadre de l'action GPECT Yachting sur la Rade de Toulon, Riviera Yachting NETWORK avait organisé une réunion d'information destinée aux entreprises de la filière afin de mieux comprendre le « qui fait quoi en matière de formation et d'emploi ». Face au manque de lisibilité souvent ressenti par les entreprises dans le domaine des ressources humaines, la Maison de l'Emploi TPM se proposait de rencontrer les principaux acteurs de l'emploi pour échanger autour : du recrutement, du ciblage, de l'adaptation au poste par la formation ou autre et des pré-requis; et en matière de formation au sujet des salariés en situation de travail et notamment de la mobilisation du compte professionnel formation.

Les services de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agefos PME PACA, Pôle Emploi, la Mission locale étaient en outre venus présenter leur rôle et leurs missions.

L'action GPECT Yachting conduite par la Maison de l'emploi TPM est la 2<sup>ème</sup> action de ce genre à être menée au niveau régional. Il y a quelques mois une action GPECT était également confiée par la DIRECCTE à la Maison de l'Emploi de Marseille qui avait missionné le Pôle Mer Méditerranée.

Au terme de cette étude, il apparaît que parmi la quarantaine de métiers recensés, les métiers en tensions sont : soudeurs qualifiés et certifiés « naval », plombiers polyvalents, installateurs mécaniques polyvalents (tuyauteur et mécanicien), hydrauliciens et thermodynamiciens, frigoristes navires, mécaniciens moteurs et diésélistes, selliers expérimentés, applicateurs laques et vernis, ...

L'enjeu est de mettre en phase des formations adéquates qui permettent de garantir des débouchés.

### NOS PARTENAIRES

**Place des Lices - Restaurant le Café**  
**Tournoi à 16h puis dîner et DJ**  
**Inscrivez-vous !**  
 Adhérents : 60€/pers.  
 Non-adhérents : 75€/pers.  
**les partenaires prennent en charge**  
**les capitaines et équipages que vous invitez**  
**Inscriptions impératives:**  
[contact@rynetwork.com](mailto:contact@rynetwork.com)



Edité à 320 exemplaires sur papier recyclé  
 68 allée des Forges - 83500 La Seyne-sur-Mer  
 Tél. 04 94 24 21 93 - [contact@rynetwork.com](mailto:contact@rynetwork.com)  
[www.riviera-yachting-network.fr](http://www.riviera-yachting-network.fr)

Communication - Cyliffe